

Le Seignadou

Le signe de Dieu



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURE SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTREAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Avril 2014

imprimé le dernier samedi du mois

L'éditorial

La grande question qui se pose à nous, et à nos supérieurs en premier lieu, est sans aucun doute celle-ci, bien formulée par un ami : « N'y a-t-il aucun **danger pour la foi** à accepter de se mettre sous une autorité, Pape ou évêque, qui, sans discontinuer depuis 50 ans, œuvre à la destruction de cette foi, et cela sans s'accorder avant sur les questions doctrinales en cause ? »

La première réponse est évidemment : Bien sûr, le danger est grand et réel, nous en sommes tous conscients et nous l'avons toujours dit et même explicité. Il est facile de se reporter à toutes les études que nous avons faites sur le Concile, le nouveau catéchisme, Jean XXIII et Jean-Paul II, entre autres. Il est bien évident que, si aucun « accord » n'est encore intervenu, ainsi que l'a clairement exposé Mgr Fellay, c'est bien parce que nous ne voulons pas nous soumettre inconditionnellement à une autorité dont nous ne sommes pas sûrs qu'elle nous veuille du bien et nous permette de continuer à servir la Tradition de l'Église sans nous contraindre à accepter Vatican II sans discussion.

Cela dit, peut-on parler d'une autorité qui œuvre à la destruction de la foi ? Il semble plus juste de parler d'une autorité qui ne professe pas la foi ou ne la confesse pas dans son intégrité, et qui professe des vérités dangereuses ou même contraires à la foi. Car il faut distinguer entre une intention de détruire la foi et un effet non directement voulu. Que cette perte de la foi soit une conséquence des doctrines conciliaires professées depuis 50 ans, cela est évident mais peut-on dire que telle était et demeure l'intention de leurs promoteurs ? Si tel était le cas, ces autorités n'auraient plus la foi et ne seraient plus formellement catholiques, et croire cela c'est être implicitement sédévacantiste. *Absit.*

Si nous en venons à la nécessité de « s'accorder avant sur les questions doctrinales », nous sommes tous d'accord pour dire que c'est un idéal vers lequel nous tendons de toute notre âme. C'est le but ultime de notre résistance et de toutes nos démarches. Nous pouvons appeler cela la « conversion » de Rome, ou son retour à la tradi-

tion pleine et entière. Oui, « quand il s'agit de fin, il ne saurait y avoir de mesure à garder », mais cette mesure est à garder « quand il s'agit de ce qui est relatif à la fin, dit Aristote. » (Saint Thomas d'Aquin - II^a-II^{ae}, 184, 3). Et c'est la prudence qui nous inspirera le choix des moyens à employer pour atteindre cette fin. Il faut donc être réaliste ou pragmatique ! N'est-il pas utopique, par exemple, d'imaginer (et de demander) que la Rome d'aujourd'hui rétablisse dès aujourd'hui l'obligation du serment antimoderniste, renouvelle les condamnations portées par *Quanta Cura* et le *Syllabus*, *Pascendi*, *Humani Generis*, ou réaffirme la doctrine de *Quas Primas* sur la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ ? Pouvons-nous imaginer que cela se fasse dans l'immédiat ? Certes ce serait l'idéal, et nous le désirons tous, mais pouvons-nous espérer que cela puisse arriver avant plusieurs générations, et même que cela puisse se faire si le mouvement n'est pas entretenu par des membres reconnus et admis, dont la foi et l'obéissance ne sont pas mises en doute ? Cela, nous ne pouvons pas l'attendre des communautés « *Ecclesia Dei* », puisqu'elles ont accepté Vatican II pour être reconnues, et qu'elles se sont engagées à n'élever aucune objection doctrinale aux thèses en cours. Nous demeurons les seuls et les derniers témoins de la Tradition de l'Église dans son intégralité, mais nous ne pouvons pas garder ce trésor pour nous seuls. Nous devons, au contraire, aspirer à le remettre entre les mains de l'Église, et donc du Pape, dès que cela sera possible.

Ce désir est le sens des décisions et des déclarations de nos chapitres généraux de 2006 et de 2012. « Si, après leur accomplissement (des deux préalables), la Fraternité attend la possibilité de discussions doctrinales, c'est encore dans le but de faire résonner plus fortement dans l'Église la voix de la doctrine traditionnelle. En effet, les contacts qu'elle entretient épisodiquement avec les autorités romaines ont pour seul but de les aider à se réapproprier la Tradition que l'Église ne peut renier sans perdre son identité, et non la recherche d'un avantage pour elle-même, ou d'arriver à un impossible "accord" »

purement pratique. Le jour où la Tradition retrouvera tous ses droits, le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être et l'Église retrouvera une nouvelle jeunesse ».

Le préalable des discussions doctrinales a été ajouté aux deux autres préalables édictés par Mgr Lefebvre, en 2001-2002, lors de la reprise des échanges avec Rome. Engagées après la réalisation des deux premiers préalables en 2007 et 2009, ces discussions, menées pendant une année, n'ont abouti à aucun accord. Sans aucun doute, les conditions nécessaires au rétablissement de relations normales sont donc encore loin d'être réalisées, et **le danger est toujours réel**, cela est vrai, d'un accord canonique, sans accord doctrinal préalable. Mais devons-nous attendre le miracle sans rien faire pour que l'Église retrouve une nouvelle jeunesse ? Et que pouvons-nous attendre et réclamer raisonnablement en matière d'accord doctrinal actuellement ? La seule chose que nous puissions espérer et demander, semble-t-il, est la liberté de discuter Vatican II. Qu'on cesse de nous imposer ce préalable d'une acceptation inconditionnelle de Vatican II. Qu'il soit admis que ce concile a été et demeure « pastoral » et non dogmatique, et qu'il peut donc être légitimement objet de discussions. Cesser de nous imposer d'accepter Vatican II sans discussion possible, et accorder cette liberté serait déjà une étape importante, car ce serait reconnaître implicitement que nos arguments ont de la valeur. Une autorité qui consentirait à cela serait déjà une autorité non hostile à la Tradition, voire désireuse de la rétablir dans l'Église, et ce serait déjà une vraie conversion de Rome. Nous n'en sommes pas encore là, et c'est pourquoi rien n'a été fait. Mais si Rome acceptait de ne plus faire de Vatican II un super-dogme, cela serait déjà une grande victoire de la grâce, et pourrait permettre d'envisager alors de rétablir un certain lien canonique. Quand viendra ce jour ? Nul ne le sait, mais nous l'attendons avec confiance.

C'est alors qu'il faut ouvrir les yeux sur **un autre danger**, qui n'est pas hypothétique mais très actuel : celui de ne plus aspirer à reprendre notre place légitime parmi les sociétés reconnues par Rome, perdre le désir de l'Église et de Rome. Ne plus désirer le lien normal avec Rome et l'Église est l'ombre de l'esprit schismatique. Nous vivons depuis très longtemps indépendamment du Pape et des Évêques, comme si cela était normal. Nous prétendons défendre la doctrine, mais, tous, nous risquons de nous établir une doctrine à la carte, en abandonnant certains dogmes, ceux qui nous gênent, notamment ceux qui sont liés à la primauté de Pierre. Nous risquons tous de nous habituer à l'anormal, de vivre dans une situation confortable, comme si cela était juste et conforme à l'esprit de l'Église. Le Pape et les évêques seraient peu à peu cantonnés dans l'ordre des êtres de raison, sans répercussion sur la vie concrète ; Rome ne serait plus qu'un lieu de pèlerinage, et l'Église un corps mystique dont la tête serait Jésus-Christ, l'âme le Saint Esprit, et les membres les « tradis ». Nos prêtres peuvent vite devenir des gourous. Chacun pourrait devenir pape le *Den-*

zinger à la main, et tout père de famille serait alors le pape de sa famille. Dans ces conditions, nos enfants n'auraient plus aucun sens de ce qu'est l'Église réelle dans son incarnation totale, de la tête jusqu'aux membres, dans toutes les réalités de la vie quotidienne.

Quant à l'autorité... reconnue en principe mais non admise dans les faits quand il s'agit du Pape, elle risque de ne plus être admise à quelque degré que ce soit. Tout supérieur court le risque d'être contesté, critiqué même publiquement... et les familles elles-mêmes se disloqueront. **Pourquoi obéir à un père qui n'obéit pas au Pape, à l'Évêque, au prêtre ?**

Qui dit ligne de crête dit danger des deux côtés. Celui d'une reconnaissance mal assurée en est un ; le danger interne que nous venons de décrire en est un autre. Alors que le premier demeure fort hypothétique, le second, quant à lui, n'est pas pour demain ; il n'est même pas à nos portes... Il est déjà présent au-dedans de la cité et de nos familles !

Avons-nous donc raison de craindre le premier danger ? Sans doute, mais non au point d'en perdre l'espérance et la foi dans la grâce de l'Église. Et nous ne pourrions l'affronter et en triompher, que si nous savons unir nos forces au lieu de nous diviser, pour faire front sous la sage et prudente direction des chefs que Dieu nous a donnés. « *Tout royaume divisé contre lui-même sera dévasté* », et la dialectique diffusée par les « résistants » n'a d'autre effet que de nous affaiblir dans notre véritable résistance aux maladies qui rongent l'Église, et dans notre fidélité à la ligne sagement suivie et définie par Mgr Lefebvre. C'est à croire que ces résistants n'ont plus d'autre ennemi que Mgr Fellay et la Fraternité. Ils ont visiblement rejeté toute référence à Rome, et il ne leur reste plus que nous pour justifier leur résistance ! Et si l'on vient nous dire que ces « résistants » ont été traités injustement, nous pourrions conseiller la lecture et la méditation de la vie des saints et des grandes figures de l'Église, lesquels savaient ce qu'est la vertu d'obéissance, et savaient présenter leurs difficultés à leurs supérieurs sans prendre à témoin la planète entière, sous couvert de sauver la foi, la justice et la vérité. Qui est le plus injuste, entre une autorité qui peut être sévère, voire trop sévère, et un sujet qui diffuse toutes ses rancœurs sans la moindre prudence, et n'hésite pas à salir publiquement ses supérieurs ?

Qu'on lise et médite, entre autres, l'exemple de Mgr Lefebvre. Quand il a quitté sa congrégation des Pères du Saint-Esprit qui tombait en déliquescence, combien de pères a-t-il appelés à le suivre ? Aucun. Combien de tracts et de livres a-t-il rédigés pour dénoncer la dérive de sa congrégation ? Aucun. Il n'est plus reparu au chapitre général et il est parti avec une simple valise. Qu'on lise également la vie de sainte Thérèse Couderc, fondatrice et première supérieure des sœurs du Cénacle, destituée et remplacée par une riche veuve, nouvellement entrée dans la congrégation, à qui fut donné le titre de fondatrice et supérieure. Sainte Thérèse, qui n'avait commis aucune faute, se retira sans murmurer contre l'injustice flagrante, tandis que la congréga-

tion s'effondrait peu à peu (Elle reflleurira après l'épreuve : cf. *texte complémentaire*, ci-dessous). Quelle différence avec les départs tonitruants de ces derniers mois qui montrent bien que les préoccupations de quelques-uns ne ressemblent guère à celles de ces hommes et femmes épris de Dieu.

Sous prétexte de crise dans l'Église, faudra-t-

-il nous résigner à ne plus vouloir imiter les saints ? Faudra-t-il laisser cette crise décapiter l'espérance en nos cœurs ?

Notre-Dame de la Sainte-Espérance, convertissez-nous.

Le Seignadou

texte complémentaire : l'exemple de la Mère Thérèse Couderc

Par une disposition de la Providence, qui étonne quand on la compare à ce que présente l'histoire d'autres sociétés religieuses, cette œuvre de bien, Dieu voulut l'asseoir sur l'anéantissement des deux colonnes qui en paraissaient le soutien. Le P. Terme, autre François Régis, consumé comme lui par l'ardeur de son zèle, mourut en 1834. La Mère Thérèse Couderc, deux ans après, entra sans mourir dans un véritable tombeau.

La Société religieuse qui lui devait son existence se développa sans elle et sembla même la perdre de vue pour longtemps. Qu'était-il arrivé ? Un échec d'administration par suite d'un événement imprévu ; promesse d'un legs sur lequel la Mère pouvait compter pour bâtir, (celle qui l'avait fait était une veuve entrée dans la Congrégation), opposition de la famille, perte d'un procès, embarras financier, jetèrent dans le trouble des religieuses encore peu formées à la confiance en Dieu. Des mesures précipitées, dont on eut à se repentir plus tard, amenèrent un état de choses où la Mère Thérèse, mise à l'écart pour cause d'incapacité, ne fut plus comptée pour rien. Oubli, défiance, éloignement de ses anciennes compagnes qui furent congédiées on ne sait pour quel motif, crainte pour elle-même de subir le même sort, furent, pour ce cœur sensible une source de peines, d'angoisses, de déchirements dont Dieu seul peut sonder l'amertume. À la suite de sa démission qu'elle donna en 1838, la Société eut à subir des tempêtes qui faillirent causer sa ruine. La Mère entra dès lors dans l'obscurité de la vie

commune et n'en sortit plus jusqu'à sa mort, qui arriva à Fourvière en 1885.

En présence de cette épreuve si longue et si amère, en songeant aux événements qui en furent le point de départ, aux âmes religieuses, d'ailleurs bonnes et bien intentionnées, qui en furent les agents, on cherche le mot de l'énigme.

Au lieu d'en prendre scandale, nous interrogerons l'Esprit de Dieu, et nous nous efforcerons de pénétrer le dessein que la Providence a suivi dans l'épreuve de cette âme. On se sent en présence d'une immolation. Le Cardinal Perraud n'hésite pas à affirmer : « *Si l'institut de la Retraite a traversé victorieusement des épreuves intérieures auxquelles humainement il aurait dû succomber, on est bien fondé à croire que les immolations cachées et persévéramment soutenues de la Mère Thérèse ont été pour beaucoup dans ce miracle de préservation et de salut.* »

Plus élevé encore et plus admirable est le but de sanctification caché dans cette mystérieuse épreuve. Cette âme était agréable à Dieu il fallait, comme Tobie, qu'elle fût éprouvée pour monter plus haut : « *Quia acceptas eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te. — Parce que tu étais agréable à Dieu, il était nécessaire que la tentation t'éprouve.* »

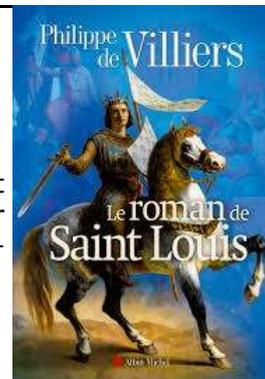
P. Mélizan, *La Mère Thérèse Couderc*
in *La Vie spirituelle* (janvier 1926)

sur la table de presse

Le roman de saint Louis, Ph. de Villiers (528 pages, 22 €)

Le 25 avril, nous fêterons le huitième centenaire de la naissance de saint Louis. Le très bel ouvrage de Philippe de Villiers arrive à point nommé pour nous raconter sous forme de roman dont le narrateur est saint Louis lui-même, la vie de ce roi exemplaire cher à tous les catholiques français.

Des statues sont aussi disponibles (22 cm, 39 €).



Ma Semaine Sainte, illustrations d'A. Kervizic (96 pages, 12 €)

Cet ouvrage, par ses illustrations nombreuses et ses brèves explications, permettra aux enfants de mieux comprendre les offices de la Semaine Sainte souvent abstraits pour eux. Ils pourront ainsi mieux suivre Notre Seigneur autour du mystère central de notre Foi.



A la suite du Docteur Angélique : Les vertus sociales

4 – La reconnaissance ou gratitude – II-II, q.106

Abbé A. Graff

1. DÉFINITION — Après la *religion* qui rend un culte à Dieu, premier auteur de tout ce qui est en nous ; après la *piété filiale* qui honore les parents auteurs secondaires de notre existence ; après le *respect* dû aux supérieurs qui interviennent dans le gouvernement de notre vie ; vient la gratitude qui exprime le merci aux bienfaiteurs occasionnels. Elle est donc cette vertu par laquelle nous payons notre dette de reconnaissance à ceux qui nous font du bien. Mais comprenons bien que toutes ces vertus ne sont pas des tiroirs cloisonnés qui ne communiquent pas : de même qu'elle est une piété dans le sens le plus fort du terme, la religion est aussi la plus haute expression de la reconnaissance. Ainsi, l'action de grâces est-elle un des actes inspirés par la vertu de religion, et ce n'est pas un hasard si la piété chrétienne a pour coutume de désigner le temps de prière après la communion et la messe sous ce terme d'« action de grâces ».

2. QUI DOIT PLUS DE RECONNAISSANCE À DIEU : L'INNOCENT OU LE PÉNITENT ? — La reconnaissance est la réponse envers son bienfaiteur de la part de celui qui reçoit. Elle doit donc se mesurer à la grandeur du bienfait. Or un bienfait est un bien accordé *gratuitement*. Il est donc plus grand en proportion : 1°) *d'un bien plus grand* : à ce point de vue, l'innocent doit à Dieu plus de reconnaissance car il a reçu de Lui un bien plus grand et de plus longue durée ; 2°) *d'une grâce (gratuité) plus grande* : à ce point de vue, le pénitent doit à Dieu plus de reconnaissance ; car il a reçu un bien auquel il avait encore moins droit que l'innocent. Ce qu'il méritait, c'était le châtimeur, ce qu'il reçoit c'est un bienfait !

Saint Augustin résume tout cela dans un passage de ses *Confessions* : « A votre grâce, à votre miséricorde, je dois d'avoir vu fondre la glace de mes péchés. A votre grâce je dois tout le mal que je n'ai pas fait : car de quoi n'étais-je point capable ?... Et je confesse que tout m'est pardonné, et le mal que j'ai fait par moi-même, et celui que grâce à vous, je n'ai pas fait ». Rien d'étonnant alors que la plus belle prière de reconnaissance soit le *Magnificat*, que Marie chante pour remercier Dieu des grandes choses qu'Il a faites en elle. Et en même temps, on peut entendre Notre Seigneur nous affirmer à propos de sainte Marie-Madeleine : « Celui à qui l'on pardonne davantage aime davantage. »

3. A QUI DEVONS-NOUS TÉMOIGNER NOTRE RECONNAISSANCE ? — L'ordre naturel des choses exige donc que l'obligé (celui qui a reçu) se tourne par la reconnaissance vers son bienfaiteur, selon leur condition à tous deux. Or la reconnaissance comporte **TROIS** devoirs : *reconnaître* le bienfait, *remercier* et *récompenser*. L'aspect essentiel de la reconnaissance se situe au niveau des deux premiers devoirs,

le troisième n'en étant que l'expression matérielle. De même que dans le bienfait, ce qui nous touche davantage, ce n'est pas tant la chose extérieure que le sentiment intérieur, de même dans la gratitude, l'intérieur a plus de prix que les marques extérieures. Il suit de là que l'on peut témoigner de beaucoup de reconnaissance même si l'on est petit et pauvre, et qu'il n'est pas besoin que nos bienfaiteurs soient dans la difficulté pour que nous soyons à même de leur exprimer notre gratitude. Sénèque dit à ce sujet : « Celui qui a reçu avec reconnaissance a déjà fait son premier paiement ». C'est l'intention qui donne à la reconnaissance sa valeur, il faut donc la témoigner de la manière la plus utile.

4. FAUT-IL TÉMOIGNER SA GRATITUDE SANS ATTENDRE ? — Dans la reconnaissance comme dans le bienfait, deux choses sont à considérer : le sentiment et le don. La reconnaissance doit trouver son expression immédiate dans le premier : « *Veux-tu rendre un bienfait ? Reçois-le de bon cœur* », dit Sénèque. Quant au don, il faut attendre le moment où la reconnaissance sera la bienvenue. Une reconnaissance qui prétend payer sa dette tout de suite, même à contretemps, n'est pas vertueuse. Le même philosophe le dit encore : « *La dette semble peser à celui qui est trop pressé de la payer, et celui à qui pèse une dette de reconnaissance est un ingrat* ».

Ainsi, la ferveur de la volonté à rendre le bienfait reçu n'est vertueuse que lorsqu'elle est raisonnable. Une ferveur indiscreète qui fait agir trop tôt est blâmable. Les bienfaits eux-mêmes ont leur heure et quand cette heure est venue, il ne faut plus différer. Il en va de même pour la gratitude.

5. SUR QUOI SE MESURE LA RECONNAISSANCE : LES SENTIMENTS DU BIENFAITEUR OU LE BIENFAIT REÇU ?

— Puisque la reconnaissance a pour cause un bienfait accordé gracieusement, chose qui appartient au for intérieur ou au sentiment, la récompense doit également faire plus attention aux sentiments du bienfaiteur qu'à la valeur du bienfait. Sénèque affirme de la sorte que « *souvent nous avons plus d'obligation à celui qui nous donne peu mais de grand cœur ; à celui qui nous rend un petit service mais de bon cœur* ».

Tout acte moral dépend de la volonté. Le bienfait, comme acte bon et digne de récompense, consiste matériellement dans le don ou le service, mais formellement dans la volonté et l'intention. Dieu seul voit le cœur directement et en lui-même ; mais l'homme peut aussi le connaître à certains signes. C'est ainsi qu'il connaît les sentiments du bienfaiteur à la manière, par exemple, joyeuse et empressée, avec laquelle le bienfait est accordé.

6. RAPPORT ENTRE BIENFAIT REÇU ET RÉCOMPENSE

RENDUE — Aristote affirme : « *Il faut récompenser le bien qu'on nous fait, et à notre tour nous mettre à en faire* ». Le moyen c'est de rendre plus qu'on a reçu. C'est donc aussi l'idéal auquel doit tendre la récompense de reconnaissance. Elle regarde, en effet, dans le bienfait la volonté du bienfaiteur. Or, ce qui la rend surtout recommandable, c'est son caractère gratuit, c'est-à-dire d'avoir fait un bien auquel personne ne l'obligeait. Celui qui en a bénéficié a donc contracté une dette d'honneur, qu'il acquitte en faisant, de son côté, un don gracieux qui surpasse celui qu'il a lui-même reçu. En effet, tant que la récompense est inférieure ou seulement égale au bienfait, elle semble bien n'acquitter qu'une dette. Donc la récompense d'un bienfait doit toujours, dans la mesure du possible, tendre à surpasser celui-ci.

C'est la volonté du bienfaiteur plus que le bienfait qui doit inspirer la reconnaissance. Si l'on regarde ce que l'enfant a reçu de ses parents (l'être et la vie), assurément rien, de sa part, ne saurait égaler un pareil bienfait. Mais si l'on regarde la volonté, inspiratrice du bienfait et inspiratrice de la récompense, l'enfant peut rendre plus qu'il n'a reçu. Et quand même il ne le pourrait pas, la volonté d'exprimer sa reconnaissance suffirait à celle-ci.

La reconnaissance est fille de la charité dont la dette ne fait que grandir à mesure qu'on l'acquitte, selon la parole de Saint Paul : « *N'ayez de dette envers personne, sinon celle de vous aimer les uns les autres* ». Il n'y a donc pas à s'étonner que le devoir de la reconnaissance ait quelque chose d'infini, à la mesure de la charité.

C'est ce que disait déjà Cicéron, qui, comme Aristote ou Sénèque cités plus-haut, se montre en cela certainement bien plus chrétien que notre pauvre monde actuel où cette vertu est si peu à l'hon-

neur, laissant place à un ensemble de contrats, où tout est toujours à égalité, et où personne ne veut rien devoir à personne : « *Un cœur reconnaissant est comme un champ fertile : il rend plus qu'il ne reçoit, et pourtant il voudrait rendre toujours davantage* ».

7. QUELQUES APPLICATIONS... — Cette vertu que nous venons de décrire est donc bien belle ; mais elle nécessite, sans doute plus qu'une autre, un apprentissage très tôt dans l'enfance. D'où la récurrente question (que certains psychologues modernes trouveraient peut-être traumatisante !) : « *On dit quoi ? Qu'est-ce qu'on dit ?* », question qui attend toujours un « *Merci* » qui a la valeur d'un « *Sésame, ouvre-toi !* ». Derrière ce qui pourrait paraître une simple formule de politesse se cache donc une réelle vertu, que les parents doivent avoir à cœur de semer dans l'âme de leurs enfants dès la plus tendre enfance. Et qu'ils ne s'attendent pas à en voir le fruit immédiatement : il faudra bien souvent attendre que les enfants devenus adolescents aient passé l'âge appelé « *ingrat* » à juste titre (du latin *gratus* : *reconnaissant*, le *-in* est privatif !), pour que cette vertu porte tous les résultats qu'on pouvait attendre de ce travail lent et patient d'éducation. On trouve aussi cette vertu de gratitude derrière la fameuse « *lettre de château* », écrite après avoir été l'objet d'une attention particulière (séjour, cadeau...). Combien il est important que les éducateurs (et donc au premier chef les parents) aient cette haute vision des choses en apprenant aux enfants ces habitudes de politesse qui, sans cela, sont condamnées à n'être plus qu'un ensemble de conventions bourgeoises ! (la meilleure preuve en est la disparition dans notre époque totalement déchristianisée...) Et qu'ils se rappellent qu'en ce domaine comme en tant d'autres, c'est bien souvent l'exemple qui paie le plus !

Le denier de l'Église — Carême 2014

... avec toute notre reconnaissance et notre gratitude !

Depuis sa création en 1906, le denier de l'Église est cette contribution volontaire demandée chaque année aux catholiques pour subvenir aux besoins matériels du clergé.

Son institution, qui prit le nom de « *denier du clergé* » puis de « *denier du culte* » avant de devenir « *denier de l'Église* », fait suite à la loi de 1905, dite « *de séparation de l'Église et de l'Etat* », par laquelle la République n'accepte plus de « *reconnaître, de salarier ni de subventionner aucun culte* » (article 2).

A cette date, l'Église de France était déjà dépossédée de tous ses biens suite à leur confiscation opérée lors de la Révolution française. En effet, le pape Pie VII s'engagea par le Concordat signé avec Napoléon en 1801, à ne plus réclamer leur restitution si l'État français assurait « *un traitement convenable aux évêques et aux curés* ».

La loi de 1905 fait donc perdre aux prêtres leur salaire, rendant ces derniers dépendants désormais de la seule générosité des fidèles qui se traduit, outre le denier de l'Église annuel, par les quêtes dominicales, les offrandes de messes et le casuel (don fait à l'Église l'occasion d'un baptême, d'un mariage ou d'un enterrement).

L'esprit de ce don doit être, avant tout, celui que renseigne saint Paul : « *Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie.* » (II Cor. IX, 7) Que tous reçoivent ici l'expression sincère de notre vive reconnaissance et soient assurés de nos prières fidèles.

Rappel : 66% du montant du don au denier de l'Église est déductible de l'impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable).

« De tout mal, délivrez-nous Seigneur ! »

L'imposture des canonisations de Jean XXIII et Jean-Paul II

Abbé R. de Cacqueray, Supérieur du District de France

Aux premiers jours du mois d'avril au cours duquel le Pape François a prévu de canoniser ses prédécesseurs Jean XXIII et Jean Paul II (cérémonie fixée au 27 avril 2014), nous prolongerons l'heure sainte du premier vendredi pour empêcher un tel scandale et faire réparation : car un tel acte de la part des autorités dans l'Eglise met en péril la Foi des fidèles. En effet, « si l'enseignement de l'erreur par le Vicaire de Jésus-Christ est un mal inouï, c'en est un plus grand encore de canoniser ces mêmes papes qui ont été les propagateurs de ces erreurs. » (Abbé de Cacqueray, lettre aux prêtres du district de France)

Les fidèles trouveront ci-dessous l'éditorial de Fideliter n° 216 (novembre-décembre 2013). Il n'est pas inutile de rappeler comment le concile Vatican I (1870) a défini le rôle du Souverain Pontife : « Le Saint Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître sous sa révélation une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les Apôtres. »

La réaction de François Mauriac à la nouvelle de la canonisation du pape Pie X se traduit par cette parole devenue tristement célèbre : « *Ce saint-là n'est pas de ma paroisse !* » Cette sentence exprimait toute l'aigreur que gardait le romancier français de la condamnation du Sillon dont il était un proche.

Bien que n'étant guère lecteur de François Mauriac, c'est cependant sa phrase qui me revint à l'esprit à l'annonce qui a été faite de la canonisation des papes Jean XXIII et Jean-Paul II, lors du consistoire du 30 septembre dernier par le pape François. Si, par malheur, ces deux papes devaient être canonisés, **ils seront peut-être considérés comme des saints par l'Église conciliaire mais cette canonisation n'en fera pas pour autant des saints de l'Église catholique.**

Étant donné qu'aucun deuxième miracle n'a pu être déniché pour être placé au crédit du pape Jean XXIII, c'est la convocation du concile Vatican II qui a été avancée par le pape François comme un argument décisif en faveur de sa canonisation. Pourtant ce concile fut imprudemment réuni et il tourna à la catastrophe pour l'Église.

« *Il n'en est que plus certain que le Concile a été détourné de sa fin par un groupe de conjurés et qu'il nous est impossible de rentrer dans cette conjuration, quand bien même il y aurait beaucoup de textes satisfaisants dans ce concile. Car les bons textes ont servi pour faire accepter les textes équivoques, minés, piégés* » (Mgr Lefebvre, in *J'accuse le Concile*, p. 10), de telle manière que « *le résultat de ce Concile est bien pire que celui de la Révolution.* » (Mgr Lefebvre, in *Itinéraire spirituel*, p. 9) Là où le pape François considère qu'il y a un motif particulier pour la canonisation de Jean XXIII, nous y

voyons au contraire une raison particulière de blâmer son attitude et son gouvernement.

En ce qui concerne Jean-Paul II, nous avons en lui le pape qui, en excommuniant Mgr Marcel Lefebvre et Mgr Antonio de Castro-Mayer en 1988, a en réalité excommunié « la Tradition catholique » au nom d'une pseudo-tradition vivante et dévoyée.

Mais ce n'est pas simplement au motif de notre affection filiale pour notre fondateur que l'annonce de cette canonisation nous fait supplier le Ciel qu'elle n'ait pas lieu. Sa canonisation signifierait surtout l'accréditation officielle par l'Église de toute la nouvelle doctrine œcuménique accompagnée des gestes insensés qu'elle promet. « *Jean-Paul II est avant tout un politicien philo-communiste au service du communisme mondial à teinte religieuse. Il attaque ouvertement tous les gouvernements anticommunistes, et n'apporte par ses voyages aucun renouveau catholique.* » (Mgr Lefebvre, in *Itinéraire spirituel*, p. 10)

Il est grand temps d'intensifier nos prières, et même de commencer des prières et des jeûnes publics, afin de supplier le Ciel d'éviter la honte de la canonisation de ces papes qui se sont opposés à tous leurs prédécesseurs. Loin d'avoir édifié l'Église, ils en ont été des démolisseurs. Certes, nous pouvons et **nous devons prier pour le repos de leurs âmes mais nous ne pouvons les prier.** Non seulement ils ne sont pas de notre paroisse, mais ils ne sauraient compter au nombre de ces saints qui font la joie et la fierté de l'Église catholique. De ces canonisations, délivrez-nous, Seigneur ! Comme vient de le dire Mgr Bernard Fellay, nous avons un authentique moderniste à la tête de l'Église. C'est pourquoi il veut canoniser ses prédécesseurs modernistes.

ADORATION DU SAINT-SACREMENT — Vendredi 04 avril 2014

à l'occasion du 1er vendredi du mois

L'heure sainte en réparation des outrages faits au Sacré-Cœur de Jésus sera **prolongée jusqu'à 22h00** — **Tous les fidèles qui le peuvent sont invités à s'unir à cette prière publique et à JEÛNER en ce jour.**

Chronique de mars 2014

En cette dernière semaine du mois de février qui est aussi la première des vacances scolaires, l'école est le théâtre de la session Bafa. Et, chose tout à fait original, c'est un prêtre piariste, le Père Théophile, dont l'accent et le teint pour le moins foncé attestent des origines méridionales, qui dirige le stage. Au programme : des chants, des jeux, et... du tam-tam à haute dose. Bref, ambiance africaine à l'école pendant huit jours. « Je reviendrai », dit avec un beau sourire le bon père qui ne refusait pas d'apprendre à célébrer la messe de toujours.

Grande foule aux Carmes encore une fois pour ce premier samedi du mois de mars. Voilà qui est très encourageant pour vos prêtres. En effet, c'est bien par la dévotion au Cœur immaculé que nous vaincrons. « Courage, on les aura ! »



Nos cochons, vous l'avez su peut-être, ont passé un mauvais quart d'heure, ce vendredi 28 février. Le frère Jean-Baptiste et toute son équipe ont néanmoins beaucoup transpiré pour venir à bout de chacun d'entre eux. Désormais, ils reposent dans la réserve, enfermés dans des petits pots hermétiques... De quoi nourrir la communauté pendant quelque temps. Un grand merci aux bonnes volontés qui sont venues aux Carmes pour prêter main forte à notre frère.

Mais certains ont dû être quelque peu déçus de constater que de cochons, il n'y avait plus que les traces de boue... En effet, le soir même, des inconnus ont déchiré notre grillage à coups de couteaux et ont pénétré dans l'enclos. Pour ne pas repartir bredouille, ils ont emmené une chèvre, la plus maigre de toutes. Le frère, effrayé par l'éventualité qu'on nous vole d'autres animaux, et telle une poule couvrant ses poussins de ses ailes, s'est empressé d'aller mettre nos braves cocottes chez des fidèles (nous tenons le nom secret à sa demande, afin d'éviter les mouchards...), afin qu'elles puissent pondre en paix les œufs que le frère Jean-François vous vend chaque dimanche à la sortie de la messe.



Passons à des choses plus sérieuses. Le dernier week-end des vacances voit M. l'abbé Graff et ses routiers, partir sous la conduite de M. Vernaz pour une sortie « Peau de phoques » dans les Pyrénées. Le temps, idéal pendant les deux jours, leur permet de profiter à fond d'un merveilleux paysage : « *Le scout voit dans la nature l'œuvre de Dieu, il aime les plantes et les animaux.* » Facile pour nos routiers, devant un tel panorama.

Pendant ce temps, la Militia Mariae se réunit une deuxième fois cette année autour de M. l'abbé Peron. La bonne nouvelle de ce jour, c'est que beaucoup d'âmes généreuses ont donné leurs noms à la liste des membres priants. La plus mauvaise, est que nos membres actifs sont moins nombreux que les doigts d'une seule main. « *Bah, me direz-vous, les apôtres ont converti le monde, et ils n'étaient que douze !* » Vous avez bien raison, mais nous ne sommes pas encore douze, alors venez avec nous !



Lorsque les premiers pensionnaires arrivent à

l'école ce lundi 10 mars au soir, ils sont réquisitionnés pour servir et chanter la première messe de M. l'abbé Thibaud Favre, qui nous a fait la joie de s'arrêter un peu chez nous. Le lendemain, il célèbre au Cammazou, pour sa grande sœur dominicaine. M. l'abbé Thibaud Favre est nommé à Rickenbach, maison du district de Suisse.

En Suisse, le samedi 15 mars, plusieurs anciens élèves de l'école reçoivent les premiers ordres mineurs. À savoir : MM. les abbés Marignol, de Ledinghen, Clop, qui ont reçu les ordres de portiers et lecteurs. Que Dieu leur accorde la persévérance.

La « saint Joseph » a évidemment une saveur particulière à l'école Saint-Joseph. Les élèves apprécient bien plus encore leur école quand on n'y travaille pas. Après la messe, c'est le barbecue du chantier ! La communauté, certains professeurs et tous les artisans de notre chapelle, depuis le manœuvre jusqu'à l'architecte sont réunis sous le préau des primaires pour savourer de bonnes saucisses ou entrecôtes grillées.



En la fête de saint Benoît, le 21 mars, un ancien élève, Eudes Boissonnet, fait profession à Bellaigues sous le nom de Frère Augustin. Merci mon Dieu, pour ces belles vocations qui font toujours la fierté de notre école. Le frère Augustin a un frère prêtre et un autre qui est frère de la Fraternité Saint-Pie X ! Quelle belle famille à envier...



Ce même jour, les prêtres du doyenné se réunissent autour de M. l'abbé de Cacqueray, descendu de Paris pour l'occasion. C'est toujours une grande joie pour les confrères de se retrouver. Et il faut dire que M. et Mme Cabaye sortent le très grand jeu pour l'occasion... comme à l'accoutumée !

En ce troisième dimanche de Carême, notre petite troupe scout est présente à la messe des Carmes. Ils sont venus à pied depuis Villazel-du-Razès, où ils avaient passé la nuit, après quelques activités dans la Malepère, et notamment une petite visite à Notre-Dame du Razès.

A noter, enfin, qu'il n'y aura pas de journée paroissiale le dimanche du Bon Pasteur : priorité à la kermesse... pour laquelle nous attendons votre aide (cf. p. 8) !

**Le mercredi 27 mai 2014 à 20h30 aux Carmes, M. l'abbé Le Noac'h vous invite
à assister à la représentation théâtrale de la comédie de Labiche**

Le voyage de M. Perrichon (1859)

que produiront les élèves de Seconde

PELERINAGE DU SACRE-CŒUR – Pentecôte 2014

« Ô Croix notre Victoire » - de Chartres à Paris – les 7, 8, 9 juin

Le pèlerinage de Chartres approche et il est conseillé de s'inscrire avant le 22 mai pour bénéficier d'une réduction, sur le site www.pelerinagesdetradition.com. Comme chaque année un car avec couchettes et un car avec fauteuils seront affrétés pour transporter les nombreux pèlerins de notre région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon. Un bulletin d'inscription pour ces cars est inséré dans ce numéro, mais on peut en trouver à la procure de la chapelle Saint-Joseph-des-Carmes.

Le thème de cette année nous parlera bien sûr de la Messe, car « *la Messe, c'est le sacrifice divin du Calvaire se reproduisant chaque jour au milieu de nous... c'est pour nos péchés et ceux du monde entier que le Christ est mort ; et s'il continue à s'immoler à la Messe, c'est pour demander continuellement pardon, puisque continuellement nous péchons ; et nous, coupables, nous ne nous frapperions pas la poitrine en criant notre repentir ? Par sa mort, Jésus-Christ nous a obtenu des richesses de grâces ; à la Messe, il continue à les demander pour nous ; il veut nous en combler pour peu que nous lui ouvrons notre âme ; et nous ne chercherions pas à joindre nos pauvres prières à sa supplication toute puissante ? Où seraient notre foi et notre amour ?* » (Dom Chautard, Abbé de la Trappe de Sept-Fons).

Nous aurons l'occasion de montrer notre foi et notre amour à l'occasion de ce pèlerinage.

Renseignements auprès de Simon PICOT, chef de région, au 04.68.24.79.34.

Pour une kermesse réussie...

Dans un précédent numéro du *Seignadou*, nous vous annoncions que l'école Saint-Joseph-des-Carmes organisait le 15 juin prochain sa kermesse. **Afin que cette journée soit une réussite collective au profit de notre école nous avons besoin de toutes les bonnes volontés.**

Vous pouvez nous aider dès maintenant par :

- des dons de lots pour la tombola,
- des dons financiers ou en nature notamment pour alimenter nos stands de vente (vêtements, brocante, gâteaux...)

Ces dons sont à déposer au secrétariat le plus tôt possible.

Par ailleurs, beaucoup d'entre vous se sont déjà portés volontaires pour aider à animer les stands durant cette journée. Cependant, pour une meilleure organisation, il faudrait encore une **vingtaine** de personnes. **Nous lançons donc un appel particulier à la disponibilité d'un maximum d'entre vous.**

Les volontaires sont invités à se faire connaître auprès du Frère Jean-Baptiste ou de M. Lecomte avant le 15 avril et à se présenter à la réunion d'information et de préparation qui aura lieu à l'école Saint-Joseph-des-Carmes le **vendredi 16 mai à 20h30** en classe de troisième.

Soyez d'avance remerciés de votre générosité !

Prochaines activités — dates à retenir

- **Vendredi 04 avril 2014 — 18h30 aux Carmes : Heure Sainte pour le premier vendredi du mois prolongée jusqu'à 22h00 (cf. p. 6)**
- **Samedi 05 avril 2014 — activité du 1^o samedi du mois — 10h30 aux Carmes : conférence spirituelle suivie du chapel et du 1/4 d'heure de méditation**
- **Dimanche 20 avril 2014 — Pâques : chant des Vêpres à 17h00**
- **Samedi 26 avril 2014 — 11h00 aux Carmes : catéchisme pour adolescent(e)s suivi de la messe lue à 11h40**
- **Samedi 10 mai 2014 aux Carmes : confirmations par S. Exc. Mgr Fellay**
- **Mercredi 28 mai 2014 — 20h30 aux Carmes : représentation théâtrale par la classe de Seconde : « Le voyage de M. Perrichon » de Labiche (cf. ci-dessus)**

Ephémérides du mois d' avril 2014

		Confessions	Messes
mar 1	De la Férie,		
		3ème classe, violet	
mer 2	De la Férie, Mém. de Saint François de Paule, Confesseur		
		3ème classe, violet	
jeu 3	De la Férie,		
		3ème classe, violet	
ven 4	De la Férie, Mém. de Saint Isidore, Evêque, Confesseur et Docteur		18h30 - 22h00 adoration du TSS
		3ème classe, violet	
sam 5	De la Férie, Mém. de Saint Vincent Ferrier, Confesseur		
		3ème classe, violet	
dim 6	1er Dimanche de la Passion,		
		1ère classe, violet	
lun 7	De la Férie,		
		3ème classe, violet	
mar 8	De la Férie,		
		3ème classe, violet	
mer 9	De la Férie,		
		3ème classe, violet	
jeu 10	De la Férie,		
		3ème classe, violet	
ven 11	De la Férie, Mém. de Notre-Dame des Sept douleurs,		11h40 messe chantée
		3ème classe, violet	
sam 12	De la Férie,		
		3ème classe, violet	
dim 13	Dimanche des Rameaux,		Horaire des offices de la Semaine sainte & confessions (Cf. tract joint)
		1ère classe, violet	
lun 14	Lundi-saint,		
		1ère classe, violet	
mar 15	Mardi-saint,		
		1ère classe, violet	
mer 16	Mercredi-saint,		
		1ère classe, violet	
jeu 17	Jeudi-saint,		
		1ère classe, blanc	
ven 18	Vendredi-saint,		
		1ère classe, noir	
sam 19	Samedi-saint,		
		1ère classe, violet	
dim 20	Résurrection de Notre-Seigneur,		
		1ère classe, blanc	
lun 21	Lundi de Pâques,		
		1ère classe, blanc	
mar 22	Mardi de Pâques,		
		1ère classe, blanc	
mer 23	Mercredi de Pâques,		
		1ère classe, blanc	
jeu 24	Jeudi de Pâques,		
		1ère classe, blanc	
ven 25	Vendredi de Pâques, Mém. de Litanies majeures,		
		1ère classe, blanc	
sam 26	Samedi in Albis,		
		1ère classe, blanc	16h00 : ab. de Villemagne
dim 27	Dimanche in Albis,		
		1ère classe, blanc	
lun 28	Saint Paul de la Croix, Confesseur		
		3ème classe, blanc	
mar 29	Saint Pierre de Vérone, Martyr		
		3ème classe, rouge	
mer 30	Sainte Catherine de Sienne, Vierge		
		3ème classe, blanc	